ART. 10 N° AS114

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AS114

présenté par Mme Fabre, rapporteure

## **ARTICLE 10**

Supprimer les alinéas 17 à 20.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Sénat a introduit deux modifications au projet de loi qu'il convient de supprimer.

D'une part, il a élargi à la 4<sup>ème</sup> la mention d'un stage de préparation à la formation professionnelle. En l'absence de précision supplémentaire, une telle extension n'est pas opportune.

D'autre part, il a créé de nouvelles obligations de formation des personnels d'inspection et de direction qui relèvent du niveau réglementaire.

C'est pourquoi il vous est proposé de supprimer ces alinéas.